

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 6 avril 2021, à 19 h, en visioconférence, et ce, en application des mesures de distanciation sociale et diffusée publiquement sur la page Facebook de la Ville.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous,

Avant de commencer la séance, je tiens à féliciter l'ensemble de la population pour le respect des mesures sanitaires à la suite du long congé de Pâques. Malgré le confinement, plusieurs d'entre vous ont profité de cette belle fin de semaine en bulle familiale en organisant des chasses au coco et plein d'activités toutes aussi amusantes les unes que les autres.

Depuis plusieurs semaines, la situation dans la région reste fragile, notamment en raison de la prédominance du variant Sud-Africain, qui est plus transmissible. Je vous rappelle l'importance de respecter EN TOUT TEMPS les mesures d'hygiène en vigueur, c'est-à-dire le maintien de deux mètres de distance avec toute personne qui est extérieure à votre bulle familiale, le port du couvre-visage et le lavage des mains. Sans oublier le couvre-feu et les rassemblements intérieurs et extérieurs sur un terrain privé qui sont toujours interdits. La prudence de tout un chacun aura un rôle à jouer pour freiner la transmission sur notre territoire.

Depuis le 22 mars dernier, l'hôtel de ville est de nouveau ouvert aux citoyens du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et le vendredi de 8 h à 13 h. Les différents services sont également disponibles via le courriel au [info@ville.lasarre.qc.ca](mailto:info@ville.lasarre.qc.ca) ou par téléphone au 819 333-2282.

Bonne nouvelle pour les citoyens ! Des activités aquatiques sont disponibles pour les prochaines semaines en bulle familiale et sur réservation seulement. De plus, la population bénéficie d'une prolongation de la saison hivernale 2021 pour les activités intérieures de la patinoire de l'aréna Nicol Auto, ce qui inclut le patinage libre pour adultes et la location de glace en bulle familiale. Profitez de ces moments pour vous amuser en famille !

En terminant, je veux remercier la communauté qui fait preuve, encore une fois, d'adaptation, de collaboration et d'entraide. Soyons unis pour ce dernier droit.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2021-067*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant dans 12. Affaires nouvelles, le point 12.4 Adoption du budget 2021 de la Corporation du transport public adapté.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021**

*Résolution no 2021-068*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté.

### **2.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 mars 2021**

*Résolution no 2021-069*

Le procès-verbal de la séance spéciale du 29 mars 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

## **3. CORRESPONDANCE**

### **3.1 Campagne de financement Fondation Docteur-Jacques-Paradis**

*Résolution no 2021-070*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire soutenir la Fondation Docteur-Jacques-Paradis dans le cadre de sa campagne de financement 2020-2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

De contribuer pour une somme de 7 461 \$ (1 \$ par habitant) par année, et ce, pour les trois années de la campagne.

### **3.2 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2021-071*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver les demandes suivantes :

- Baseball mineur d'Abitibi-Ouest : 1 000 \$ pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2021.

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Nomination d'une agente de stationnement au Centre hospitalier de La Sarre**

*Résolution no 2021-072*

ATTENDU QUE le conseil municipal peut autoriser des personnes désignées à délivrer des constats d'infraction au Centre hospitalier de La Sarre;

ATTENDU QUE ces personnes relèvent du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'une nouvelle employée est entrée en poste;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville de La Sarre autorise Madame Karine Duquette à émettre des constats d'infraction au Centre hospitalier de La Sarre.

##### **4.2 Avis de motion - Règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis**

*Résolution no 2021-073*

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Monsieur Steve Fontaine, par la présente :

Donne AVIS DE MOTION, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis;

Dépose le projet du règlement 05-2021 intitulé Règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis.

##### **4.3 Avis de motion et présentation du règlement relatif à la gestion des matières résiduelles**

Madame Renée Thiboutot, par la présente :

Donne AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement relatif à la gestion des matières résiduelles;

Dépose le projet du règlement 06-2021 intitulé Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles.

#### **4.4 Demande d'exemption de taxes - Club de l'Amitié**

*Résolution no 2021-074*

ATTENDU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes du Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest inc.;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville consent à cette demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

La trésorière, Madame Valérie Schoeineich, dépose au conseil la liste des comptes payés et à payer au montant de 489 366,84 \$.

#### **5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2021-075*

Il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2021, au montant de 252 952,14 \$.

#### **5.3 Procédure de vente pour non-paiement de taxes**

*Résolution no 2021-076*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à poursuivre la procédure de vente pour non-paiement de taxes pour les dossiers présentés en annexe.

### **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.1 Renouvellement de contrat directrice générale**

*Résolution no 2021-077*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite renouveler le contrat de travail de Madame Isabelle D'Amours à titre de directrice générale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'entériner le contrat de travail de Madame Isabelle D'Amours;

D'autoriser le maire, Monsieur Yves Dubé, à signer ledit contrat.

### **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **7.1 Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour autoriser une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9**

*Résolution no 2021-078*

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage

présentement en vigueur, afin de permettre une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 15 décembre 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 19 janvier 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour autoriser une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9.

**7.2 Demande de dérogation mineure: 210, 9e Avenue Est**  
*Résolution no 2021-079*

ATTENDU QUE le propriétaire du 210, 9e Avenue Est, désire obtenir une dérogation mineure pour l'installation d'une nouvelle enseigne d'une superficie de 14 x 46 pi (644 pi<sup>2</sup>) 59.83 m<sup>2</sup> sur sa façade avant;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

**7.3 Demande de dérogation mineure: 175, 3e Avenue Est**  
*Résolution no 2021-080*

ATTENDU QUE Le propriétaire du 175, 3e Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un 2e bâtiment secondaire sur son lot, un garage de 42,2 m<sup>2</sup> est présentement annexé au bâtiment principal et le propriétaire aimerait construire un garage détaché de 56 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le propriétaire aimerait installer 2 fenêtres dans le mur sud dudit garage. La marge arrière serait située à 1 m au lieu de 1,5 m tel que prescrit dans le Règlement de zonage;

ATTENDU QU'un garage de 42,2m<sup>2</sup> est présentement annexé au bâtiment principal;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage, un seul garage par terrain est permis à l'exception des terrains ayant une superficie supérieure à 3000 m<sup>2</sup> où il est possible d'ériger un garage isolé en plus d'un garage attaché;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

#### **7.4 Demande de dérogation mineure : 220, 12e Avenue Est**

*Résolution no 2021-081*

ATTENDU QUE le propriétaire du 220, 12e Avenue Est désire obtenir une dérogation mineure pour construire un 2e bâtiment secondaire sur son lot. (Superficie du lot : 1 717,4 m<sup>2</sup>). Un garage de 14 x 20 pi (26 m<sup>2</sup>) est intégré au bâtiment principal, le propriétaire souhaite construire un garage détaché de 28 x 34 pi (88 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QU'ayant déjà un garage intégré au bâtiment principal et que selon le règlement de zonage, un seul garage par terrain est permis;

ATTENDU QUE le propriétaire a un grand terrain et que ces préjudices ne causent aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

#### **7.5 Demande de dérogation mineure : Lot 6126 112, Parc Industriel**

*Résolution no 2021-082*

ATTENDU QUE le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment principal d'une superficie 24 x 40 (960 pi<sup>2</sup>) (89,18 m<sup>2</sup>) sur le lot 6 126 112 dans le Parc industriel;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage, la superficie minimum pour un bâtiment principal dans le Parc industriel est de 185 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

#### **7.6 Demande de dérogation mineure : 224, Place 200**

*Résolution no 2021-083*

ATTENDU QUE le propriétaire du 224, Place 200 souhaite obtenir une dérogation mineure pour l'installation d'une piscine hors terre de 24 pi ainsi qu'un patio implanté en grande partie dans la cour avant.;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage une piscine résidentielle ne peut être implantée que dans une cour arrière ou latérale;

ATTENDU QU'un patio en cour avant est permis pourvu que l'empiètement n'excède pas 2,4 m et en autant qu'il n'y ait pas empiètement en deçà de 1 m de la ligne de lot;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

#### **7.7 Demande de dérogation mineure: sur la 12<sup>e</sup> Avenue Ouest**

*Résolution no 2021-084*

ATTENDU QUE le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour le lotissement de 2 nouveaux lots sur la 12<sup>e</sup> Avenue Ouest (3 541 456);

ATTENDU QUE la largeur des lots projetés est de 63,43 m et 60,96 m;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement, aucun lot à l'intérieur du périmètre urbain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout ne peut avoir une façade supérieure à 46 mètres;

ATTENDU QUE ce projet vise à uniformiser les lots avec les lots déjà existants à l'est;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

#### **7.8 Demande de dérogation mineure: 316-318 rue Principale**

*Résolution no 2021-085*

ATTENDU QUE Le propriétaire du 316-318 rue Principale désire obtenir une dérogation mineure pour l'implantation d'une rampe d'accès ainsi qu'un balcon sur la façade est de son bâtiment;

ATTENDU QUE cette rampe serait située à 0,07 m de la limite avant et selon le règlement de zonage les rampes et escaliers doivent être situés à au moins 1,5 m de la limite de lot;

ATTENDU QUE ces préjudices ne causent aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

## **7.9 Demande de dérogation mineure : 25, 2<sup>e</sup> Rue Est**

*Résolution no 2021-086*

ATTENDU QUE le propriétaire du 25, 2<sup>e</sup> Rue Est désire obtenir une dérogation mineure pour l'installation d'un bâtiment à arches (dôme) sur son lot de 60 x 150 pi sur une partie de la zone commerciale de son lot (lot situé en partie sur une zone commerciale et une zone industrielle);

ATTENDU QUE le dôme étant de 836 m<sup>2</sup> pour une superficie maximale de 465 m<sup>2</sup> pour ce type de construction;

ATTENDU QUE cet empiétement ne cause aucun inconvénient;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure conditionnellement aux points suivants :

- Dès l'installation dudit bâtiment à arches, aménager une rangée d'arbres (venant à bonne hauteur), devant ainsi que tout le long du dôme afin de créer un écran visuel;

- L'aspect esthétique du lot devra être amélioré, par la relocalisation des conteneurs en place et le rangement des équipements à l'intérieur des installations;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Remplacement d'une pompe sanitaire SP2 bout de la 12<sup>e</sup> Avenue Est**

*Résolution no 2021-088*

ATTENDU QU'une pompe sanitaire doit être remplacée à la station de pompage no 2;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 8 300,00 \$ provenant du surplus accumulé afin de financer ces travaux.

### **8.2 Fourniture camionnette pour le service des loisirs**

*Résolution no 2021-089*

ATTENDU l'appel d'offres 2021-02 de la Ville de La Sarre pour la fourniture d'une camionnette au service des loisirs;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions conformes ont été reçues, soit :

Beaudry et Lapointe	43 962 \$ (sans taxes)	50 545,32 \$ (avec taxes)
Avantage Chrysler	47 613 \$ (sans taxes)	54 743,05 \$ (avec taxes)
Nicol Auto	36 780 \$ (sans taxes)	42 287,81 \$ (avec taxes)

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver la soumission la plus basse, soit celle de Nicol Auto pour un camion Chevrolet 2021, 4 x 4, 4 portes V6 4,3 litres, livraison le 4 juin 2021 au montant de 36 780 \$ plus ajout d'équipement de protection, pour un total de 39 921,50 \$ financé à même le fonds de roulement 2021.

## **9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 Club Beattie de La Sarre**

Les activités offertes par la Ville au Club Beattie durant l'hiver 2020-2021 ont connu un vif succès. Les trottinettes des neiges, nouveauté de l'année, ont été très appréciées par la population, tout comme les tubes à neige et la location de skis et raquettes. L'achalandage a permis de constater que de l'équipement supplémentaire serait nécessaire pour répondre à la demande des citoyens, particulièrement pour les enfants. Nous sommes très heureux d'avoir permis aux jeunes et moins jeunes de bouger et de s'amuser en toute sécurité tout l'hiver.

## **10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**

### **10.1 Aide financière - Développement des collections et des bibliothèques publiques autonomes**

*Résolution no 2021-090*

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications du Québec exige, pour l'appel de projets en développement des bibliothèques publiques autonomes, une résolution municipale désignant la personne autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser la directrice de la culture, du patrimoine et du tourisme, Madame Marie-Luce Doré, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, la demande dans le cadre de l'appel de projets en développement des bibliothèques publiques autonomes du Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 Club nautique de La Sarre**

*Résolution no 2021-091*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre ne souhaite pas désigner un élu du conseil municipal pour être représentée au sein du club nautique de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter que Monsieur Jocelyn Lavoie puisse faire partie du conseil d'administration du Club nautique de La Sarre à titre de citoyen bénévole.

### **12.2 Dépôt d'une demande d'aide financière au MTQ - Programme d'aide à la voirie locale 2021-2022**

*Résolution no 2021-092*

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige, pour une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - 2021-2022, une résolution municipale conforme;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Louis Côté; QUE la Ville autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Richard Michaud, à déposer une demande dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2021-2022, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

### 12.3 Servitude de maintien en état d'un empiètement mineur 316-318, rue Principale

Résolution no 2021-093

ATTENDU QUE le propriétaire du 316-318 a construit sur son lot une bâtisse commerciale et à logements et projette de construire un escalier qui empiètera sur une partie du lot appartenant à la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE les parties entendent régulariser une situation qui prive temporairement la Ville d'une partie de son lot tout en assurant le maintien en état de l'empiètement mineur projeté;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville accepte la servitude de maintien en état d'un empiètement mineur sur le lot 3 544 164;

QUE la Ville autorise le directeur général par intérim, Monsieur Denis Bédard, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

### 12.4 Adoption du budget 2021 de la Corporation du transport public adapté

Résolution no 2021-094

ATTENDU QUE le programme de subvention au transport adapté (PSTA) ne couvre pas l'ensemble des frais en période de pandémie (entre autres en raison de la diminution de la demande);

ATTENDU QUE le Transport adapté d'Abitibi-Ouest désire bénéficier du nouveau programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC) afin de couvrir ces frais;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec MTQ on comme condition d'application au nouveau programme l'adoption du budget 2021 de la corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest par la ville mandataire, soit La Sarre.

ATTENDU QUE la Ville appuie la demande du Transport adapté d'Abitibi-Ouest au programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC).

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville de La Sarre adopte le budget 2021 au montant de 397 500 \$ tel qu'il a déjà été résolu (résolution 13-10-1113) par la corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest le 13 octobre 2020 et annexé à la présente résolution.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance à 19 h 30.

Prochaine séance, mardi le 4 mai 2021 à 19 h.



Yves Dubé  
Maire



Valérie Fournier  
Greffière